Bulletin d'information n° 6

Comité Syrie-Europe Après Alep

La quête de justice pour les Syriens et les autres victimes du régime

Des stratégies innovantes de documentation et des nouvelles voies pour la justice

1) Syrie : une justice hors de portée ?

Joël Hubrecht, chargé de mission à l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) et membre du comité Syrie-Europe, après Alep, face « *à l'impunité des crimes commis en Syrie* », explore les voies à emprunter pour « *promouvoir de nouvelles formes de justice* » qui répondent aux attentes des Syriens, exprimées dès 2011. Son analyse remonte à juin 2017, mais elle demeure d'actualité.

Il souligne d'abord l'importance du travail des ONG locales et internationales qui ont accompli un énorme travail de documentation des crimes en créant des bases de données fiables, travail qu'elles poursuivent sans relâche depuis sept ans maintenant, avant même la création, en août 2011, de la commission d'enquête internationale de l'ONU et la remontée de très

nombreux témoignages directs et indirects. Il précise qu'il est indispensable de bien établir le nombre de morts et de victimes civiles, de déportés et de blessés pour démontrer qu'on est face à une guerre contre les civils, que l'écrasante majorité des crimes sont du fait du régime d'Assad et que la volonté du président syrien est de s'attaquer de manière systématique et généralisée à une population civile (par définition, un crime contre l'humanité) qui lui est hostile. « *Cependant,* précise-t-il, *la justice n'a pas besoin de s'appuyer sur un décompte exhaustif. Une base authentifiée et expertisée* a minima *est suffisante pour la conduite de ses procès.* » Actuellement, « *nous sommes en mesure de prouver au moins une partie des crimes du régime et de remonter jusqu'au sommet de la chaîne des responsabilités.* »

Il passe en revue, dans un deuxième temps, les différents mécanismes de justice internationale et nationale disponibles et les raisons pour lesquelles il est si difficile de les mettre en œuvre dans le cas de la Syrie. Dans cette analyse recourant à des notions techniques, il ne manque pas de faire des comparaisons historiques avec d'autres conflits – le génocide arménien, la guerre du Vietnam, la guerre civile libanaise, la guerre américaine en Afghanistan et en Irak – appartenant à un passé récent. Il suggère aussi que « *la paralysie des juridictions pénales internationales pourrait ainsi être partiellement compensée par une action plus forte des juridictions nationales, marquant un moment historique pour un possible développement de la compétence universelle, c'est-à-dire la capacité qu'ont des tribunaux nationaux de se saisir des crimes internationaux les plus graves même s'ils ont été commis par des non-nationaux en dehors du territoire national.* »

Photos prises par César, exposées au siège de l'ONU en 2015 (Source : Lux

Photos prises par César, exposées au siège de l'ONU en 2015 (Source : Luxembourg à l'ONU)

Voici les moments clés de sa réflexion qui ont retenu notre attention.

« *Il ne s'agit pas de dire que la CPI et les outils classiques de la justice pénale internationale sont obsolètes. Bien au contraire, on peut espérer que leur mise à l'écart reste temporaire. Cependant, en attendant qu'il redevienne possible de faire appel à eux, de nouveaux outils et de nouvelles coopérations doivent être expérimentés pour*

sortir de la résignation à laquelle le contexte présent nous acculе. »

« Une solution a ainsi été trouvée par l'Assemblée générale de l'Onu pour contourner le veto russe au Conseil de sécurité. Celle-ci a voté en décembre 2016 la création d'un "Mécanisme international, impartial et indépendant (MIII) chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables". »

« Les enquêtes étant particulièrement lourdes et complexes, il faudrait néanmoins renforcer la coopération entre pays européens et préparer celle avec le nouveau mécanisme international d'investigation. Les actions au niveau national permettent par ailleurs de défricher des terrains encore mal couverts par les juridictions pénales internationales, comme les actions contre les personnes morales (dont les multinationales), à l'instar du groupe Lafarge » et de la société Qosmos.

La justice transitionnelle est une promesse de justice et de transition.

« Le MIII pourrait aussi contribuer à rénover la justice dite "transitionnelle", [qui] repose sur quatre piliers : le droit à la vérité, à la justice, aux réparations et à la non-répétition, donc une promesse de justice et une promesse de transition. [...] C'est pourquoi les questions concernant les responsabilités, les disparus, les prisonniers, les réparations et les réformes pour juguler le retour de la répression forment le cœur des revendications de l'opposition syrienne. »

« Intégré en tant qu'instrument de justice transitionnelle, le mécanisme pourrait de plus favoriser un processus dans lequel les Syriens seraient en mesure de s'impliquer pleinement, dans la perspective de futurs procès en Syrie. Conçu de cette manière, ce dispositif par défaut non seulement préparerait une hypothétique juridiction internationale dans un avenir plus ou moins lointain mais stimulerait également deux autres leviers susceptibles de favoriser la lutte contre l'impunité. »

« Plusieurs "feuilles de route" ont déjà été esquissées sur ce sujet par des organisations syriennes (le Syrian Center for Political and Strategic Studies, le Jour d'après, la Commission syrienne pour la justice transitionnelle, la Maison des experts syriens, etc.). »

Dans le cas de la Syrie, vraisemblablement, *« la justice transitionnelle sera elle aussi davantage portée "par le bas" qu'"offerte" et mise en œuvre par le "haut". Cette inventivité existe en Syrie, comme en ont témoigné les cours et législations temporaires à Alep et dans des zones où l'autorité de l'État avait disparu »*. Mais un tel processus *« reposerait surtout sur l'implication de la société civile syrienne et sur le*

soutien de la communauté internationale. » L'Union européenne (UE) devrait exiger de conditionner son aide à la reconstruction « *au respect et à la mise en œuvre de procédures de justice transitionnelle*. »

Ces dernières années, « *en l'absence d'une législation adaptée et de juridictions internationales compétentes* », le champ de l'environnement est devenu un terrain d'expérimentation de la justice symbolique, comme l'ont montré le Tribunal international des droits de la nature en 2014 et le Tribunal Monsanto à La Haye au printemps 2017. Ces dispositifs frappent car ils convoquent « *un tribunal d'opinion* [...] *pour conduire un examen équitable (donnant voix à l'accusation mais aussi à la défense) devant un panel de "juges" composé de juristes mais aussi d'historiens, de Prix Nobel, etc. Sur la base d'avis consultatifs et de témoignages entendus en public, et à partir des grilles du droit international, ils prononceraient une sentence qui n'aurait pas de valeur juridique réelle mais permettrait de rassembler de la documentation, des témoignages, d'exposer une affaire, de se prononcer sur la nature des crimes, de pointer des responsables hors d'atteinte ou protégés par leur statut* ».

« *Bien qu'elle nécessite des précautions, de manière à ce que des témoins et des preuves ne soient pas mis en danger et que de futurs procès devant de véritables juridictions ne soient pas parasités, la création* ex nihilo *d'un nouveau tribunal d'opinion ou le recours à une structure déjà existante, comme le Tribunal permanent des peuples, voire un film-procès* [...] *sont autant de pistes qui mériteraient d'être explorées, pour peu qu'on ne cherche pas à singer la CPI ou un TPI "ad hoc" mais, au contraire, qu'on parvienne à construire un espace de parole et de représentation des crimes qui échappe aussi bien aux lourdeurs des procès, à la durée et à la complexité de leurs procédures, qu'à la désincarnation des rapports onusiens.* »

Au terme de ce tour d'horizon, Joël Hubrecht conclut que bien des leviers « *peuvent donc encore être actionnés pour ne pas se résigner à l'impunité des crimes commis en Syrie et pour rappeler que l'interdit universel du crime contre l'humanité doit être la "borne commune à toutes les cultures, celle qui marque, malgré le pluralisme et la tolérance, mais aussi en leur nom, le point à ne pas franchir"* ». Cf. Public International Law and Policy Group et Syrian Accountability Center, "Mapping Accountability Efforts in Syria", février 2013

Depuis la publication de cet article, un élément officiel important est intervenu : la publication du premier rapport, rendu public fin mars 2018, de l'équipe du MIII dirigée par l'ex-juge française Catherine Marchi-Uhel : les

enquêteurs et activistes ont accumulé un *« volume accablant »* de témoignages, d'images et de vidéos documentant les atrocités commises par toutes les parties pendant la guerre en Syrie, affirme ce texte. Sa responsable a précisé qu'elle préparait des dossiers et collaborait avec des unités d'enquête sur les crimes de guerre de divers États, incluant en Europe, ceux dont les tribunaux peuvent exercer la compétence universelle en Allemagne, en Espagne, en France et en Suède… À l'avenir, un organe existant – tel que la Cour pénale internationale – ou un nouveau tribunal pourrait être compétent pour la Syrie, selon le rapport.

2) Justice pour les victimes syriennes au-delà des procès

De son côté, le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) a mis en ligne en février 2018, un rapport qui va dans le même sens que l'analyse confiée par Joël Hubrecht à la revue *Esprit*. Le document, intitulé *Justice pour les victimes syriennes au-delà des procès*, signé par Nousha Kabawat et Fernando Travesi, exhorte la communauté internationale, les groupes de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile syrienne à utiliser les outils à leur disposition pour chercher la justice par des moyens complémentaires souvent oubliés mais essentiels. Ceux-ci incluent la recherche de la vérité, la reconnaissance publique des violations et le fait de jeter les bases de futurs processus de réparations.

Ainsi Nousha Kabawat souligne, à propos des mécanismes internationaux : *« Les progrès vers les poursuites pénales ont été lents et ne représentent pas toujours la voie la plus efficace vers la justice pour les Syriens. Nous devons imaginer des formes de justice qui se situent au-delà des limites de ces mécanismes et travailler pour soutenir un éventail d'efforts et de possibilités accessibles. »*

S'appuyant sur la consultation de plus d'une douzaine d'organisations de la société civile syrienne travaillant sur des questions liées à la justice transitionnelle, avec un accent particulier sur la documentation et les défis auxquels les archivistes font face, l'ICTJ fait plusieurs recommandations sur ce qui peut être fait pour soutenir les victimes face aux injustices continues en Syrie.

« Nous ne devons pas attendre la paix pour commencer la recherche des disparus, suggère Travesí. *Nous pouvons utiliser la documentation maintenant pour cartographier et protéger les lieux de sépulture, autonomiser les familles, coordonner le*

travail national et international et fournir un soutien psychologique aux victimes et à leurs familles. »

Signalons à ce sujet que le rapport de la Commission d'enquête des Nations unies, qui date lui aussi de mars 2018, a mis l'accent sur les détenus, dans l'espoir que ses propositions seront utiles le jour où les négociations reprendront sérieusement.

Les dirigeants de l'opposition syrienne ont reconnu qu'une libération des détenus par le gouvernement représenterait un vrai changement pour les négociations, car cela signifierait que le gouvernement est sérieux dans la recherche d'une solution au conflit et la relance d'un processus qui a peu progressé.

Persuadées que mettre en lumière le sort des déplacés est la première étape pour développer une approche cohérente de la justice transitionnelle, dix organisations de la société civile, en partenariat avec l'ICTJ, ont exposé fin mars à Genève l'impact sur les enfants et leurs familles des destructions d'écoles en Syrie. Dans le souci d'agir *hic et nunc,* l'ICTJ a décidé de soutenir le projet *Save Syrian Schools (Sauvons les écoles syriennes).* On peut écouter les témoignages du jeune de Homs et de la dame de Rakka dans cette vidéo.



Le projet Sauvons les écoles en Syrie (Source : UNICEF)

Les Syriens face aux crimes et à la justice

1) Les juges et les avocats syriens se préparent à poursuivre le régime

Plus de 160 juges, avocats et universitaires spécialisés en droit syrien s'informent, échangent et débattent sur la plate-forme numérique pour les juristes syriens lancée le 15 janvier 2018, à l'École nationale de la magistrature (ENM) à Paris, avec la participation d'un groupe d'avocats syriens et français, à l'Initiative de réforme arabe (ARI), la coopération de l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ), le soutien de l'institut d'aide au développement allemand GIZ, du gouvernement allemand et de l'Union européenne... Dr. Ali al-Hamdan, membre de ce Forum, a déclaré que ce dernier soutenait le lancement d'un programme de formation au bénéfice de juges syriens exilés, un projet en attente aujourd'hui d'une validation et d'arbitrages politiques pour lui permettre de voir le jour.

En ce qui concerne la violation par le régime Assad du principe et du *« caractère sacré des droits de la défense »* dans les institutions juridiques syriennes, Hamdan a poursuivi : *« Le régime d'Assad a transformé tous les organismes publics en outils pour commettre les crimes les plus odieux contre le peuple syrien. Ces outils comprennent le pouvoir judiciaire, et en particulier le pouvoir judiciaire militaire et le pouvoir judiciaire exceptionnel, tels que le tribunal du terrorisme et les tribunaux de campagne. Au lieu d'être l'incarnation de la justice et de l'État de droit, le système judiciaire en Syrie est devenu un symbole du régime et un lieu pour perpétrer les pires crimes contre le peuple syrien. »* Il espère que tous ceux qui ont perpétré des crimes contre le peuple syrien seront jugés de façon équitable le plus tôt possible.

2) Je suis syrienne et je n'abandonnerai pas l'espoir de justice

Razan Saffour, syro-britannique, historienne de formation, travaillant actuellement comme chercheuse au Centre mondial de recherche TRT, a ressenti le besoin d'écrire un texte personnel comme un devoir : *« qu'est-ce que cela signifie de rencontrer les membres de votre famille sur YouTube, au milieu des vidéos de leurs cadavres ? Qu'est-ce que cela signifie d'avoir essayé toutes les méthodes pacifiques possibles pour faire la lumière sur les crimes du régime Assad pendant sept ans en vain ? Qu'est-ce que cela signifie d'avoir une voix qui n'est pas entendue ? Il est difficile d'exprimer avec des mots combien il est décourageant de savoir que vous ne serez pas prise au sérieux parce que vous êtes déjà considérée comme une victime, une activiste opiniâtre, ou une invitée à côté d'un "expert du Moyen-Orient" autoproclamé qui parlera avec une voix apparemment plus raisonnable et objective, étant donné son manque d'attachement émotionnel à la*

situation. Alors permettez-moi de répondre à la question, qu'est-ce que cela signifie d'être syrienne ou syrien aujourd'hui ? »

Recourant à une longue anaphore, elle poursuit : « *Être syrien, c'est savoir ce que signifie être abandonné et comprendre que les intérêts de l'État l'emporteront toujours sur ceux des Syriens en chair et en os. Être syrien, c'est savoir exactement la quantité des destructions perpétrées ces sept dernières années ; c'est avoir vu Assad agir en toute impunité, car personne ne lui tenait tête, au-delà de la rhétorique vide. Être syrien, c'était se révolter, protester et manifester pacifiquement jusqu'à ce que la révolution soit obligée de prendre les armes. Être syrien, c'est savoir ce que signifie être manipulé ou « baladé », savoir ce que c'est que d'être un pion réticent dans un jeu et se forcer à jouer parfois selon les règles dudit jeu pour atteindre un havre de sécurité temporaire. Être syrien, c'est savoir qu'il y aura beaucoup de farces en pratique dans ce processus, toutes jouées autour de nous. Mais être syrien, c'est aussi être réaliste et s'arranger pour rentrer dans le jeu avec les autres, parce que nous savons ce que signifie la justice. Et justice sera rendue. Parce qu'être syrien, c'est espérer. Être syrien, c'est voir la mort, et avoir encore l'espoir qu'un jour la justice sera rendue. Être syrien, c'est réunir l'expérience, l'expertise et l'opinion – offrir les trois à un prix réduit –, car nous voulons désespérément endiguer le flot des voix non-perspicaces, non-intelligentes et non-syriennes. Avant tout, être syrien, c'est être un être humain qui mérite le droit à une vie.* »

3) La vérité, premier pas

Muhammad Idrees Ahmad, professeur de journalisme numérique à l'université de Stirling en Écosse (Royaume-Uni) s'insurge contre le cliché répandu qui veut que nous vivions à l'heure de la « post-vérité ». Certes, la vérité aujourd'hui est assaillie par un volume sans précédent de mensonges grâce aux médias sociaux et aux audiences fragmentées. Mais les mêmes technologies qui amplifient les fausses informations aident aussi à rendre la vérité plus accessible. Le mensonge peut atteindre une masse critique mais la vérité a de la résilience.

En fin de compte, tous les mensonges sont fragiles parce qu'ils sont vulnérables aux faits. Et les nouvelles technologies ont rendu les faits plus visibles et vérifiables. Le danger auquel nous sommes confrontés n'est donc pas que la vérité soit devenue précaire, mais que l'éviter et la nier est devenu plus facile.

4) Le courage des femmes

Joël Hubrecht, cité plus haut, a fait une intervention dans le cadre de la journée de solidarité avec les femmes syriennes organisée le 11 mars 2018 à l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris à l'initiative des associations La caravane culturelle syrienne, Revivre, Souria Houria et Syrie Moderne démocratique et laïque (Syrie MDL).

Il a tiré de cette intervention orale un article mis en ligne sur le site de l'IHEJ. En voici quelques extraits.

« L'échelle à laquelle les violences sexuelles sont perpétrées et les limites de la voie pénale, malgré les progrès réels de la justice pénale internationale en ce domaine, poussent [...] *à ne pas réduire la question de la justice aux procès. Les mécanismes non pénaux, ce qu'on appelle la « justice transitionnelle » (comprenant notamment les commissions vérité mais qui concerne aussi d'autres processus comme la rédaction de la Constitution ou le processus de paix en général) devront également être mobilisés. Mais pour assurer véritablement l'accès des femmes à la justice et réformer les fondements structurels de l'inégalité entre les sexes qu'exacerbent les conflits, cela demande, comme l'explique Lakshmi Puri (directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes de 2010 à mars 2018), "de repenser certaines des hypothèses de base sur lesquelles nous avons construit la justice transitionnelle, y compris le sens de la justice, les outils utilisés pour garantir la justice post-conflit et les violations pour lesquelles nous demandons réparation". »*

« Par exemple, la garantie d'une justice pour les expériences de conflit des femmes, par le biais des commissions de vérité implique l'intégration d'une perspective de genre dans le travail de la commission dès le début et jusqu'à la mise en œuvre de ses recommandations. Il faudra aussi repenser la manière de concevoir des programmes de réparations et d'assistance, non pas tant sur ses formes qui sont déjà identifiées (soins médicaux, aide psychologique et matérielle, sensibilisation et intégration communautaire, indemnisation, etc.) que pour "garantir la cohérence et l'harmonisation des mesures de réparations octroyées aux victimes" ».

« Il faut que les réparations, qu'elles soient décidées à la suite d'un procès ou en-dehors du cadre judiciaire, soient pertinentes, effectives et suffisantes, en dépit des contraintes matérielles, des blocages culturels et politiques, et qu'elles puissent bénéficier au-delà des seules victimes qui osent témoigner et porter plainte. Le défi est donc immense. »

Sur le même sujet, consulter le rapport de la Commission d'enquête de l'ONU « Commission sur la violence sexuelle et sexiste en Syrie du 8 mars

2018 : *J'ai perdu ma dignité.*

À noter : la décision en appel du 8 juin 2018 rendue à la CPI dans le procès Bemba, du fait de l'acquittement de l'accusé et de l'annulation de la condamnation rendue en première instance, supprime les apports jurisprudentiels que la CPI avait temporairement fait valoir dans la répression des crimes sexuels sur la base de la responsabilité hiérarchique.

L'Europe et le Canada bougent aussi

Le SNHR presse l'Union européenne d'exercer un leadership dans la poursuite de la justice en Syrie. Le 11 avril, à l'invitation d'un diplomate indépendant, Fadel Abdul Ghany, président du Réseau syrien des droits de l'homme (SNHR), a tenu une série de réunions à Bruxelles avec des États membres de l'UE et diverses ONG internationales pour faire pression en faveur du leadership européen en vue de mettre fin à la crise syrienne. Où en est-on dans les États membres ? Tour non exhaustif.

1) Allemagne

Les poursuites pénales contre Augusto Pinochet, l'ancien président du Chili, les artisans de la junte militaire argentine, le ministre de l'Intérieur ouzbek Zakir Almatov aussi bien que contre l'ancien secrétaire à la Défense américain, Donald Rumsfeld, ont toutes été engagées en Allemagne. Partant de ce constat, The European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) a été créé en 2007 pour faire valoir avec pédagogie la portée de ces actions.

En mars 2017, avec sept Syriens ayant survécu à la torture et les juristes Anouar al-Bounni du Syrian Center for Legal Researches & Studies (SCLRS) [Centre syrien pour les recherches et les études juridiques] et Mazen Darwish du Syrian Center for Media and Freedom of Speech (SCM) [Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression], l'ECCHR a adressé une première plainte au procureur fédéral allemand contre six officiers de haut rang appartenant à la branche militaire des services secrets syriens.

Deuxième action : le groupe autour du déserteur « César » a déposé une plainte avec l'ECCHR en septembre 2017.

Grâce aux efforts inlassables d'Al-Bounni et de Darwish, l'ECCHR a depuis lors travaillé sur d'autres poursuites pénales contre sept militaires haut-gradés, incluant le ministre de la Défense, Fahd Jassemal-Freij et le procureur militaire Mohammed Hassan Kenjo, le chef de la police militaire et le directeur de la prison militaire de Saidnaya.

En novembre 2017, l'ECCHR, en coopération avec la Fondation Heinrich Böll et Amnesty International Allemagne, le SCLRS et le SCM, ont invité à Berlin des survivants, des experts syriens, allemands et internationaux, dont la Française Catherine Marchi-Uhel, chef du Mécanisme international indépendant et impartial de l'ONU chargé d'enquêter sur les crimes graves en Syrie (MIII) pour exposer les jalons posés sur la route de la responsabilité pénale quant aux crimes commis en Syrie

Les travaux résumés en 4'28 et les enregistrements vidéos de la plupart des interventions

Enfin, le 8 juin 2018, *Der Spiegel* a annoncé que l'Allemagne a délivré un mandat d'arrêt contre Jamil Hassan, un proche d'Assad, chef des redoutables services de renseignements de l'armée de l'air syrienne, pour crime de guerre et crimes contre l'humanité. Une première.

2) Autriche

Le 29 mai 2018, seize hommes et femmes ont suivi la démarche initiée par l'ECCHR avec les avocats syriens al-Bounni et Darwish. Ils ont déposé une plainte à Vienne contre vingt-quatre officiels appartenant au régime syrien pour des actes criminels remontant à février 2011 et janvier 2017 dans treize centres de détention à Damas, Deraa, Hama et Alep.

3) Belgique

En marge de la conférence des pays prêts à financer l'action humanitaire en Syrie dite Bruxelles II, organisée par l'UE et l'ONU en avril 2018, la France a convié discrètement à Bruxelles des représentants d'Allemagne, de Belgique, du Danemark, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suède, à une réunion consacrée à la lutte contre l'impunité en Syrie, affirmant vouloir juger les criminels de guerre syriens, dans tous les camps, condition à leurs yeux pour la paix et la réconciliation après sept années de guerre. Présente à cette réunion, Catherine Marchi-Uhel a confié gérer un volume « *sans précédent* » d'informations. Financé par des contributions nationales, le budget du MIII pour 2018, est estimé à environ 14 millions de dollars (11, 3 millions d'euros).

Pour le moment, 11, 5 millions de dollars ont été promis, dont sept ont été versés, selon les précisions de Catherine Marchi-Uhel.

4) France

Plusieurs dossiers sont en cours d'analyse devant le Pôle spécialisé du Tribunal de grande instance de Paris. Parmi ceux-ci, celui concernant le journaliste français Rémi Ochlik, tué en Syrie. Selon la FIDH, partie prenante de la procédure, auprès des familles des journalistes, *« La France a aujourd'hui suffisamment d'éléments pour lancer des mandats d'arrêts, tenir des procès, même sans la présence des accusés »*. La question est de savoir si le parquet optera effectivement pour cette stratégie de poursuite.

En complément, consulter le rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme : la Syrie en quête de justice

5) Espagne

Une enquête a été ouverte à Madrid en avril 2017 à partir de la plainte déposée par une femme syrienne naturalisée espagnole. La plainte vise neuf hauts responsables du renseignement, de l'armée et du Baas (dont Ali Mamlouk, Abdel Fattah Qudsiyeh, Mohammad Dib Zeitoun, etc.) pour l'emprisonnement, la torture et l'exécution de son frère. Le devenir de l'affaire, très médiatisée, reste incertain. Sans invalider la pertinence du recours aux juridictions nationales, il ne faut en effet pas minimiser les risques de déception et de découragement qu'elles peuvent entraîner.

6) Suisse

C'est le cas pour Rafaat Al-Assad, le tristement célèbre oncle de Bachar el-Assad (il avait tenté de fomenter un putsch pour succéder à Hafez al-Assad) qui est l'objet de plusieurs procédures dans différents pays. Il est notamment mis en examen depuis juin 2016 en France (où il bénéficie d'un *« exil doré »*) pour détournement de fonds publics en Syrie. Mais il l'est aussi et depuis plus longtemps déjà en Suisse pour des crimes de guerre en lien avec les massacres de Tadmor [Palmyre] et Hama qu'il organisa au début des années 1980. Ce dossier, qui est ouvert depuis 2013 sur la base d'éléments fournis par l'ONG Trial International, montre qu'entre l'ouverture d'une plainte ou d'une mise en examen et la conduite d'un procès qui débouche sur une condamnation effective, le chemin est long, ardu et incertain. Un recours pour déni de justice a été déposé devant le Tribunal fédéral par l'un des avocats des parties plaignantes en septembre 2017.

7) Canada

Une enquête de Radio Canada retraçant l'histoire des *Passeurs de vérité* alerte l'opinion canadienne. On y découvre celle d'Abdelmajeed Barakat, ex-employé de bureau qui a fui la Syrie en 2012, emportant avec lui 500 pages de documents ultra secrets du Conseil de guerre mis sur pied par Bachar Al-Assad dès le début des manifestations pacifiques.

Cette enquête lève aussi un coin du voile sur une initiative privée, qui travaille dans la plus grande discrétion, la Commission internationale pour la justice et la responsabilité (CIJA). Cette dernière a croisé le chemin de Barakat et s'est intéressée à ses documents. Fondée dès 2011 par le Canadien Bill Willey, ancien militaire originaire de l'Ontario, ex-enquêteur pour les tribunaux internationaux au Rwanda, en ex-Yougoslavie et en Irak, cette Commission est financée par l'Allemagne, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse (son budget total est de 10, 5 millions de dollars).

Le documentaire affirme qu'après six ans de travail sur le terrain, grâce à une centaine d'informateurs locaux, la CIJA a analysé, numérisé et archivé 750 000 documents sortis clandestinement de Syrie et qu'elle a constitué huit dossiers prêts à être présentés devant un tribunal ad hoc.

La loi n°10 : les Syriens déplacés de force seront bientôt expropriés

1) En Syrie, une nouvelle loi, le décret numéro 10 – ou la loi sur le renouveau urbain – du 2 avril 2018, fait craindre des expropriations arbitraires. Menacées d'expropriation en Syrie, des millions de personnes déplacées par la guerre risquent de ne jamais pouvoir retrouver leurs maisons et leurs terres, comme l'explique Maya Gebeily de l'AFP à Beyrouth. Ainsi, le régime utilise ces nouvelles dispositions législatives pour s'emparer d'un ancien quartier de la vieille ville à Damas et transférer la propriété à ses « affidés ».

Autre exemple, à Homs et Hama, au centre du pays. Le site d'opposition Sada Sham documente les tactiques de pression utilisées par les agents du régime pour acheter des terrains dans les zones contrôlées par l'opposition afin de permettre aux résidents pro-iraniens de s'y installer et de transformer ces terres en zones royalistes.

2) Mai El-Sadany, chercheuse au Tahrir Institute for Middle East Policy expose les objectifs de cette initiative. Elle crée un régime juridique qui devrait faciliter les saisies de terres par le régime, permettre aux affidés d'Assad de profiter de la guerre et contribuer à la politique de changement démographique forcé voulu par le régime. Avec cette nouvelle loi, Assad ordonne aux Syriens de ne plus revenir en Syrie. En voici un résumé.

Même pour les personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie, Il est extrêmement dangereux, sinon impossible de chercher à établir la propriété conformément à la loi et de retourner dans leur région d'origine pour réclamer leurs biens, en raison de la menace d'arrestation ou de conscription forcée, de bombardements constants et de contrôle gouvernemental des points d'entrée et de sortie.

Bien que la loi stipule que les membres de la famille jusqu'au quatrième degré peuvent revendiquer la propriété au nom d'un propriétaire absent, le déplacement forcé a déraciné des familles, des quartiers et des villages entiers, rendant cette disposition presque sans effet. Dans les rares cas où la famille élargie est bien présente dans la région ; les membres absents de la famille sont souvent recherchés par les autorités ; par conséquent, il y a peu de chances que les membres de la famille élargie qui craignent des représailles de la part du gouvernement, une arrestation ou la conscription forcée de leurs proches osent présenter des réclamations en leur nom.

De nombreux rapports indiquent que des colons pro-gouvernementaux syriens et iraniens ont été autorisés à prendre illégalement et de façon informelle possession des maisons dans les anciens bastions de l'opposition après le déplacement forcé des premiers résidents civils du fait des politiques de siège, de famine et de bombardement. En conséquence, les Syriens déplacés craignent légitimement que les nouveaux individus réinstallés par la loi n° 10 de 2018 soient aussi des profiteurs de guerre et des colons favorables au gouvernement. Ils croient que la loi permettra aux autorités syriennes de remplacer les civils qui ont déjà exprimé leur opposition au

gouvernement par des habitants plus « loyaux » – comme le gouvernement a déjà commencé à le faire – créant finalement des communautés susceptibles de ne plus se révolter. Ce qui permettra à Assad de déguiser la réalité des changements démographiques en soutien sincère à son gouvernement.

Décréter une loi qui dépouille les civils syriens de leur maison et de leurs droits de propriété sans procédure régulière pendant le conflit est non seulement une violation des droits de l'homme et de nombreuses protections juridiques internationales humanitaires mais efface en réalité des textes juridiques syriens le droit au retour des réfugiés. Avec la loi n° 10 de 2018 en sa faveur, le régime d'Assad envoie un message sans équivoque à la plupart des Syriens déplacés qu'ils ne sont plus les bienvenus. Ceux qui reviennent en dépit de ce message risquent au mieux d'être sans abri et, au pire, d'être arrêtés, torturés et tués.

Les réfugiés interviewés fin avril par Caroline Hayek, ne s'y trompent pas : *« Pour Assad, nous, opposants, ne sommes même plus syriens. »*

Sur le même sujet, consulter le rapport d'Amnesty International. Pour Diana Seeman, chercheuse, la loi relative à la propriété lèse les personnes déplacées et pourrait compromettre les enquêtes sur les crimes de guerre.

3) Renvoyer les réfugiés en Syrie est prématuré et dangereux, met en garde Alaa Barri, de la fondation britannique Chattam House. En effet, la loi n° 10 s'appuie sur des décrets antérieurs que le régime utilise pour tirer profit des destructions massives dans les villes et pour s'assurer que toute reconstruction future se fera selon sa vision et ses ambitions. De cette manière, le régime garantit le transfert de la propriété de ces terrains à ses propres partisans et assure le contrôle des terres de grande valeur situées à proximité des centres villes, condamnant ainsi à un exil définitif de nombreux réfugiés syriens. La loi n° 10 étend la portée du décret 66 et permet au gouvernement de saisir des propriétés dans tout le pays. Très probablement, il sera principalement utilisé à Alep, Homs et Damas.

L'Occident devrait comprendre que, malgré l'intérêt du régime pour la reconstruction dans son propre intérêt, il ne s'intéresse pas au retour des réfugiés. Le régime utilise un certain nombre de méthodes différentes pour empêcher de façon permanente les gens de rentrer chez eux. Ceux-ci incluent l'arrestation et la torture de ceux qui sont retournés ainsi que de

nouvelles politiques et législations pour punir les opposants au régime et récompenser ses partisans, la dernière étant la législation sur les droits de propriété. L'UE devrait cesser de considérer la crise des réfugiés comme un problème à court terme et consacrer davantage de réflexion à une planification durable et à long terme.

Dans le prolongement de ces réflexions, vous pouvez lire les cas d'arrestations et de tortures de réfugiés syriens rentrant chez eux rapportés par *The Irish Times*.

Enfin, début mai, l'agence de communication russe Sputnik a annoncé que le ministre syrien de l'Intérieur, Mohamad al-Shaar, envisage l'émission de nouvelles cartes d'identité pour éviter la fabrication de faux papiers. Beaucoup de Syriens craignent que ce projet ne soit lié à la volonté du régime de pérenniser les transferts démographiques de population pour des raisons confessionnelles et la naturalisation de militants chiites.

La situation diplomatique, militaire et humanitaire

La situation humanitaire, l'éducation et la santé

Les rapports du Réseau syrien des droits de l'homme (SNHR) sur le nombre de victimes civiles tuées en mai 2018.

Le rapport détaillant les massacres à caractère sectaire et confessionnel commis par le régime syrien : 3 098 individus ont été tués, dont 531 enfants. Les investigations sur le massacre d'Al-Haswiya, afin de prouver son caractère sectaire, ont duré un an et demi.

Le rapport documentant le nombre de victimes tuées par les forces russes depuis leur intervention en Syrie le 30 septembre 2015 et jusqu'au 20 mai 2018.

Le rapport de Save the Children mis à jour en mars 2018. L'éducation des enfants réfugiés reste l'un des domaines les moins financés.

Fadi Hallisson de l'ONG libanaise Basmeh & Zeitooneh et Joelle Bassoul de l'ONG internationale CARE, évoquent le futur compromis des enfants syriens, victimes de la guerre depuis bientôt huit ans.

Médecins sans frontières demande au régime d'Assad de lever l'interdiction pour l'accès médical aux blessés.

La faim invisible en Syrie a de vraies conséquences

La guerre continue…

Le 14 mai 2018, Hashem Osseiran fait le point pour Syria Deeply, sur les régions syriennes encore sous contrôle de l'opposition.

Le 18 mai 2018, la Russie déclare la région d'Idlib « zone de désescalade ». Cela n'empêche pas les bombardiers du régime et de ses alliés d'attaquer les 2, 3 millions de civils de la province. Selon l'ONU, ils ont bombardé un hôpital 92 fois depuis le début de l'année, provoquant la mort de 89 civils – une augmentation substantielle par rapport à 2017–. Les drones ont commencé à suivre les ambulances vers les hôpitaux, précédant les frappes aériennes ciblées.

Le 22 mai 2018, Youmna al-Dimashqi, journaliste syrien indépendant, parle du coût élevé de la dernière bataille au sud de Damas parmi la population civile, dont les milliers de Palestiniens du camp de Yarmouk.

Le 25 mai 2018, de nouvelles frappes attribuées à Israël contre une base militaire du Hezbollah à côté de Homs.

Le 27 mai 2018, Jean-Pierre Filiu revient sur la menace persistante de Daech en Syrie.

Le 5 juin 2018, les forces alliées au régime se préparent à une attaque dans le Sud. Est-ce que l'accord de désescalade sera respecté ? Les factions rebelles du Sud ont envoyé un message aux pays garants des accords de désescalade.

Le 8 juin 2018, des frappes aériennes attribuées à la Russie sur un village de la région d'Idlib tuent 44 personnes en une nuit, infligeant le nombre de morts le plus élevé en une seule attaque dans la région cette année.



Après les raids attribués aux forces russes sur le bourg de Zardana, dans la province d'Idlib, le 8 juin 2018

...avec son cortège de déplacements forcés

Le 17 mai 2018, MSF fait le point sur les milliers de nouveaux déplacés qui s'entassent dans des camps déjà surpeuplés.

Le 24 mai 2018, Zama al-Wasl, site d'opposition dresse le bilan des pillages en masse de propriétés civiles par les forces pro-régimes à Yarmouk, qui se poursuivent pour la quatrième journée consécutive. Le régime syrien boucle ainsi la boucle. Pendant quatre décennies, il a « pillé » la cause palestinienne, l'a exploitée et l'a utilisée comme une feuille de vigne pour justifier l'oppression des Syriens et des Palestiniens.

Le 24 mai 2018, Daraya est sous le contrôle du régime depuis deux ans mais les résidents n'ont toujours pas été autorisés à revenir selon le site d'opposition Al-Hal.

Le 29 mai 2018, les Syriens forcés de fuir la Ghouta, échouent dans les maisons d'autres déplacés dans le nord de la Syrie (Source AFP)

Le 29 mai 2018, dans un des quatre articles qu'elle consacre aux déplacements forcés de la Ghouta orientale, Jana Salem, jeune écrivaine syrienne, décrit les abris des expulsés de la Ghouta sous contrôle du régime

comme de quasi centres de détention.

Le 2 juin 2018, le dernier rapport du Conseil des Nations unies pour les droits de l'homme (UNHRC) confirme encore une fois que le régime et ses alliés sont les principaux responsables de l'utilisation de tactiques illégales de siège et de déportation (c'est-à-dire de nettoyage ethnique) en Syrie.

Le 11 juin 2018, plus de 920 000 personnes ont été déplacées en Syrie au cours des quatre premiers mois de l'année, chiffre record depuis le début du conflit il y a sept ans, annonce Panos Moumtzis, coordinateur humanitaire de l'ONU pour la Syrie, lors d'une conférence de presse à Genève.

Les villes et régions de Syrie, du Nord au Sud

Afrin (Nord) – Reportage de Khalifa Al-Khuder, écrivain et photographe syrien, sur la « Prison noire d'Afrin ». Les forces de l'opposition armées ont pris le contrôle d'Afrin et de la campagne environnante en mars 2018 et les prisonniers ont été libérés. Les membres des familles des disparus essaient toujours de savoir si les Forces démocratiques syriennes (FDS) ont mis à exécution leur menace de les livrer aux forces du régime syrien.

Manbij – Sous le titre, « La fin du monde commencera ici à Manbij », The End of the World Will Start Here in Manbij, le *New York Times Magazine* explique pourquoi la ville de Manbij, au nord de la Syrie, est si contestée et interroge ses résidents et les combattants des FDS pour connaître leurs points de vue, alors qu'un accord entre les États-Unis et la Turquie sur l'avenir de la ville est en train de prendre forme.

Idlib (Nord-Ouest) – Le 26 mai 2017, une nouvelle force émerge malgré l'horreur : les femmes d'Idlib, par Simon Tisdall dans *The Guardian*. Un site dédié à la société civile héroïque qui prend en charge 2, 6 millions de civils dans la région d'Idlib.

Damas et sa région – Les jeunes Syriens recherchés par l'État, comme Fouad, peuvent encore gagner de l'argent en travaillant de chez eux. Les vols et les pillages sont de plus en plus répandus à Damas. Reportage de Margaret Evans sur la ville de Douma, ensevelie sous les ruines sous l'œil attentif du gouvernement. Rapport du Réseau syrien des droits de l'homme (SNHR)

sur les destructions provoquées par les attaques russes dans la Ghouta orientale et attestées par les images satellites. Environ trois millions de résidences ont été complètement ou en grande partie détruites.

Yarmouk – Le 29 mai 2018, reportage de Channel 4 news montrant Rania, jeune mère de deux enfants, retournant dans son quartier. Article d'opinion des rédacteurs et écrivain syriens Sadik Abdul Rahman et Yassin Swehat sur les liens de plus en plus inhérents entre les causes palestiniennes et syriennes.



Le camp palestinien de Yarmouk, au sud de Damas, après sa reprise par les forces du régime (Source : Lens Young Dimashqi)

Rakka et la région Est – Reportage de Hussein Malla, correspondant d'Associated Press, sur l'industrie pétrolière rudimentaire et chaotique dont essaient de tirer parti les Kurdes syriens. Maher Al-Hamdan, journaliste citoyen syrien, décrit la crise médicale persistante à Rakka. Le rapport d'Amnesty international sur Rakka dresse le bilan de la « guerre d'anéantissement » et des exactions commises par la Coalition internationale pour reprendre la ville au groupe État islamique (EI). Dans l'est syrien, la stratégie américaine de lutte contre l'EI sème le trouble et les tensions ethniques sont croissantes : « *La haine envers cette nouvelle dictature kurde grandit de jour en jour.* »

Palmyre – Tandis que la présence de Daech s'estompe en Syrie, son héritage de contrebande d'antiquités prospère. Les trafiquants qui ont travaillé avec l'EI pour piller le patrimoine culturel de la Syrie à des fins

lucratives continuent leurs affaires sous les yeux des factions armées et des fonctionnaires corrompus, selon Syria Direct. Plus d'un an après sa reconquête, la ville reste toujours une ville fantôme. Aucun de ses habitants ne semble disposé à revenir alors que les milices iraniennes dominent les rues. Reportage de Channel 4.

Palmyre, capture d'écran

Palmyre, capture d'écran

Kuneitra (Sud-Ouest) – La seule zone en Syrie où la vie quotidienne fonctionne. Les Syriens locaux, des forces de l'opposition armée modérée et des forces de sécurité locales, les organisations civiles et les conseils locaux, travaillent tous ensemble afin que l'aide soit distribuée efficacement et qu'elle ne finisse pas dans les mains d'extrémistes.

Où en est la résistance ?

Les Syriens partagent informations et histoires personnelles sur leur résilience dans une Syrie en guerre. Une trêve pendant la Coupe du monde ? *« Pour la Russie, la Coupe du monde est un tournoi de rêves mais en Syrie, il n'y a pas lieu de rêver »*, déclare Maria al-Abdeh, directrice exécutive de Women Now for Development.Est-ce qu'il reste une révolution syrienne ? Yahia Hakoum, arrivé en Belgique en 2012, répond à cette question difficile et douloureuse à la RTBF. La guerre en Syrie a détruit les monuments, mais jamais elle ne détruira ce qui fait l'identité syrienne.

Pour aller plus loin

Sur la quête de justice : Table ronde avec Garance Le Caisne, auteure de l'enquête *Opération César*, au cœur de la machine de mort syrienne,

Clémence Bectarte, Ziad Majed et Nina Walch, animée par Hala Kodmani, le 24 mai 2017 à la Maison Heinrich Heine à Paris ; « *Qui sait, Bachar sera peut-être jugé un jour ?* » Alors que le régime de Damas redouble d'atrocités, magistrats et ONG instruisent les crimes. Le journal *La Croix* a rencontré les acteurs de cette traque hors norme, menée du nord de l'Europe au cœur de la Syrie. *La Syrie et le vertige de l'impunité,* par Frédéric Worms, professeur de philosophie à l'Ecole normale supérieure (ENS)

Sur la révolution et la résilience des Syriens : *Récits de non-violence en Syrie*, livre collectif. Ces témoignages donnent des exemples très concrets des initiatives non-violentes qui ont émergé et émergent encore aujourd'hui en Syrie. *Mémoires de guerre*, du journaliste Marwan Hisham et de l'illustrateur Molly Crabapple : *« L'art peut ressusciter ce qui autrement serait perdu. » La guerre civile ne brisera pas leur esprit :* nouvelles et histoires personnelles partagées sur le site Syria Counts. L'art et le cinéma au temps de la révolution, vus par *Bidayyat.* Les ateliers de formation sur la production et la réalisation de films pour les Syriens en exil, conçus et animés par la cinéaste Hala Alabdalla, ont démarré fin mai au Cent Quatre à Paris. Ils réunissent douze stagiaires : sept femmes et cinq hommes. Au cours de la première semaine, ces derniers ont bénéficié de plusieurs *master class* avec le producteur Jacques Bidou et les réalisateurs Nicolas Philibert, Tony Gatlif et Frédéric Goupil. La deuxième semaine, la journaliste et réalisatrice Manon Loizeau et l'artiste Manuela Morgaine ont pris la suite.

La collecte des informations a été arrêtée le 11 juin. Ce bulletin d'information a été réalisé par Marc Hakim et Claire A. Poinsignon (avec la collaboration d'Emeline Hardy).